

À retourner complété au : Snetaa-FO  
24 rue d'Aumale - CS 75058 - 75009 Paris  
ou par mail : snetaamut@gmail.com

PLP       CPE

Discipline (et code discipline si connu) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète: .....

Tél.: .....

Date de naissance : .....

Mail : .....

Nature du concours (externe, interne, réservé) : .....

Public       Privé

Année du concours : ..... Classement au concours : .....

### **Vous étiez :**

- Ex-contractuel (AED, AESH, EAP)       Ex-contractuel (CDI, MAGE)  
 Ex-fonctionnaire (Fonction Publique)       Étudiant M1       Étudiant M2

**Demandez vous un report de stage ?**     OUI       NON

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ? .....

### **Êtes-vous :**

- Célibataire       Marié-e le .....
- Divorcé-e       Pacsé-e le .....

**Avez vous des enfants à charge ?**     OUI       NON      Nombre .....

Avez-vous la garde partagée ou exclusive de vos enfants ? .....

Votre conjoint-e exerce une profession ? (lieu et nature ; joindre un justificatif) .....

**êtes-vous reconnu travailleur handicapé ? (RQTH)**     OUI       NON

### **Vos vœux (Vous pouvez formuler jusqu'à 6 vœux)**

Vœu 1		Vœu 4	
Vœu 2		Vœu 5	
Vœu 3		Vœu 6	

Informations que vous souhaitez faire connaître au SNETAA-FO pour expliquer vos vœux (facultatif) :

.....  
.....  
.....

# LES POSSIBILITÉS OFFERTES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

## DU 2 MAI AU 2 JUIN MIDI (HEURE DE PARIS) SUR SIAL

**Attention !** Toute déclaration frauduleuse peut entraîner l'annulation de l'affectation des sanctions disciplinaires allant de la perte du bénéfice du concours à des sanctions pénales ! **Tout justificatif à fournir à la DGRH doit arriver au plus tard le 9 Juin 2017.**

**TOUS LES ADMISSIBLES OU ADMIS À UN CONCOURS DOIVENT S'INSCRIRE SUR SIAL**

CATÉGORIES DE STAGIAIRES	CHOIX POSSIBLES	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	
		ADMINISTRATIVES	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE
<p>*Lauréats concours réservés et examens professionnels 2017</p> <p><b>OU</b></p> <p>Ces mêmes lauréats report de stage 2016/2017</p>	<p>stagiaires dans leur académie d'origine (seul choix possible)</p> <p><b>OU</b></p> <p>report de stage (cf. note de service)</p>	<p>Les services de non-titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques</p>	
<p>Lauréats concours 2017 et inscrits en M1 en 2016-2017</p> <p><b>OU</b></p> <p>Lauréats en report de stage 2016/2017 pour absence d'inscription en M2 MEEF 2016/2017</p>	<p>stagiaires dans l'académie où est l'université où ils sont inscrits en M1 (y compris si M1 à distance).</p> <p><b>OU</b></p> <p>solliciter un report de stage Si M1 en université francilienne : classer les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles.</p>	<p><b>Pièce justificative d'inscription en M1 dématérialisée au format PDF sur SIAL</b></p> <p>Les candidats qui préféreraient être affectés au barème avec prise en compte de leur situation familiale ne doivent pas fournir cette attestation (en particulier ceux à distance)</p>	<p><b>à faire parvenir au rectorat d'affectation dès la connaissance du résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Livret de famille</li> <li>• PACS</li> <li>• Justification de RRE</li> <li>• Attestation professionnelle du conjoint, attestation de domicile</li> <li>• RQTH (pour les stagiaires maintenus en académie)</li> </ul>
<p><b>Lauréats des concours externes</b> 2017 titulaires d'un M2</p> <p><b>OU</b></p> <p>Lauréats des concours internes 2017 ou Lauréats non soumis aux conditions de diplômes (3e concours)</p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Lauréats de concours internes</b> 2017, déjà titulaires d'un M1</p> <p><b>OU</b></p> <p>Lauréats de concours internes 2017 et Lauréats des sessions antérieures en report de stage</p>	<p>émettre 6 voeux d'académies en fonction des critères personnels en tenant compte des obligations liées au RC ou RRE</p> <p><b>OU</b></p> <p>solliciter un report de stage</p>	<p><b>États des services accomplis hors de l'enseignement du second degré public</b> (privé ou étranger par exemple) ainsi que les services mixtes, l'attestation de RQTH en cours de validité.</p> <p>Les <b>ex-fonctionnaires</b> de la Fonction Publique de l'État, de l'hospitalière ou de la territoriale doivent envoyer leur arrêté d'affectation avant le 9 juin 2017 à :</p> <p><b>DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires) 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13</b></p>	
<p>*Ex-contractuels, lauréats des concours externes 2017 avec M2, ou lauréats non soumis aux conditions de diplômes des concours internes 2017</p> <p>Ex-contractuels = expérience professionnelle d'enseignement dans leur discipline de recrutement au moins 1 an 1/2 équivalent temps plein au cours de 3 années précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire</p>	<p>Solliciter l'académie dans laquelle ils étaient contractuels</p> <p><b>OU</b></p> <p>émettre des voeux personnels</p> <p><b>OU</b></p> <p>solliciter un report de stage</p>	<p>Les services de non titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques.</p> <p>Pour les services en CFA, établissements agricoles ou de la défense, dans le privé ou à l'étranger, fournir des attestations et envoyer le tout avant le 9 juin 2017 à :</p> <p><b>DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires) 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13</b></p>	

Les candidats maintenus dans leur académie\* (concours réservés, examens professionnels et ex contractuels justifiant de 18 mois d'enseignement, au cours de 2 années précédant le concours dans la discipline du concours doivent s'inscrire sur SIAL mais ne doivent pas faire obligatoirement de voeux.

## CALCUL DE VOTRE BARÈME EN FONCTION DES CONDITIONS EXPRIMÉES

CRITÈRES BONIFIÉS	BONIFICATION	CONDITIONS PARTICULIÈRES																					
Bonification handicap	1000	Sur le voeu 1 (pour le candidat uniquement)																					
Rapprochement de conjoint (RC)	150	Sur le voeu 1 correspondant à l'académie d'attache professionnelle du conjoint et les académies limitrophes																					
Enfants à charge ou	75	Par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2017 Uniquement sur les voeux donnant droit au RC																					
Rapprochement de la résidence de l'enfant (RRE)	140 (forfait quel que soit le nombre d'enfants)	Situations de garde alternée ou conjointe (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2017). Uniquement sur le voeu 1 (résidence de l'enfant) et les académies limitrophes																					
Rang au concours	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%;">1<sup>er</sup> décile</td><td style="width: 50%; text-align: right;">150</td></tr> <tr><td>2<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">135</td></tr> <tr><td>3<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">120</td></tr> <tr><td>4<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">105</td></tr> <tr><td>5<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">90</td></tr> <tr><td>6<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">75</td></tr> <tr><td>7<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">60</td></tr> <tr><td>8<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">45</td></tr> <tr><td>9<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">30</td></tr> <tr><td>10<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">15</td></tr> </table>	1 <sup>er</sup> décile	150	2 <sup>ème</sup>	135	3 <sup>ème</sup>	120	4 <sup>ème</sup>	105	5 <sup>ème</sup>	90	6 <sup>ème</sup>	75	7 <sup>ème</sup>	60	8 <sup>ème</sup>	45	9 <sup>ème</sup>	30	10 <sup>ème</sup>	15	Sur tous les voeux exprimés	Pour les lauréats de l'agrégation 100 points forfaitaires en plus sur tous les voeux
1 <sup>er</sup> décile	150																						
2 <sup>ème</sup>	135																						
3 <sup>ème</sup>	120																						
4 <sup>ème</sup>	105																						
5 <sup>ème</sup>	90																						
6 <sup>ème</sup>	75																						
7 <sup>ème</sup>	60																						
8 <sup>ème</sup>	45																						
9 <sup>ème</sup>	30																						
10 <sup>ème</sup>	15																						
Bonification pour l'académie du M1	60	Uniquement sur l'académie du M1																					
Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription au concours	Ex-titulaire de la fonction publique	200	Sur le voeu 1 (=ancienne académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique)																				
	Ex-contractuel, AED, AESH (2ans au moins)	200	Sur le voeu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des deux dernières années																				
	Ex EAP	200	Sur le voeu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des deux dernières années																				
Indiquez ici le barème total :																							

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Accueil téléphonique des admissibles 01 55 55 54 54 du 02/05 au 10/06 et du 11/07 au 28/07/2017 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au ministère.

2 mai au 2 juin à midi	Saisie des vœux sur SIAL, y compris pour les lauréats d'une session antérieure en report. Autant de saisies que d'admissibilités obtenues Ne pas oublier de compléter les données relatives à la situation personnelle et familiale	Accès à SIAL: <a href="http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html">http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html</a>
9 juin dernier délai Date limite pour l'envoi des pièces justificatives au Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'enseignement dans le privé</li> <li>de titulaire de l'enseignement agricole</li> <li>d'ex-contractuels en dehors de l'enseignement public du 2nd degré</li> <li>de contrat de travail en tant que EAP</li> <li>de la demande d'affectation conjointe pour 2 pers pacées ou mariées</li> <li>de la lettre pour opter pour l'enseignement privé</li> <li>de la RQTH validée à l'inscription au concours</li> <li>de l'arrêté d'affectation en tant que fonctionnaire</li> </ul>	au bureau de la DGRHB2-2
30 juin 2017	Date limite de validation d'un PACS ou d'un mariage	
du 30 juin au 10 juillet	Résultats d'affectation en fonction des disciplines	sur SIAL («affectations»)
Dès les résultats d'affectation en académie	<p style="text-align: center;">Envoi aux rectorats des pièces justificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de RC et éventuellement enfants, RRE</li> <li>mutations conjointe de 2 lauréats</li> <li>affectation en DOM ou COM (justificatifs d'attache réelle à ce DOM ou COM)</li> <li>inscription en M2, titres et diplômes exigés à la nomination</li> <li>Attestation de RQTH en cours de validité</li> </ul>	au rectorat d'affectation
31 août 2017	Certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec la fonction exercée pour les BOE	au rectorat d'affectation

## LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE REPORT DE STAGE POUR :

- les lauréats répondant aux critères de la note de service du BO N°15 du 13 avril 2017, annexe E :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE					
		DÉCRET N°94-874 DU 7/10/1994			AUTRES MOTIFS		
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation	Séjour à l'étranger	Absence de Master
PLP	Concours externe	X	X	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X			
	3 <sup>ème</sup> concours	X	X	X			
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X			

Les lauréats des autres concours (dont les réservés, ceux inscrits en M1 en 2016-2017 et ceux justifiant d'une expérience professionnelle conformément à la note de service du BO N°15 du 13 avril 2017).

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE			
		DÉCRET N°94-874 DU 7/10/1994			AUTRES MOTIFS
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation
PLP	Concours externe	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X	
	3 <sup>ème</sup> concours	X	X	X	
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X	

- Les lauréats des concours externes de la session 2017 rénovée, titulaires d'un M1 et ne pouvant justifier d'une inscription en M2 seront placés en report de stage.

**ATTENTION :** Dans l'application SIAL, les lauréats doivent obligatoirement valider selon l'ordre établi chacun des menus afin que la demande soit prise en compte. Cette opération est à réitérer pour chaque concours auquel le lauréat est admissible. Un classement doit alors être fait par le lauréat entre les différents concours; à défaut, l'administration décidera. Si une erreur de saisie est faite sur SIAL, elle doit être signalée à la DGRHB2-2 avant le 9 juin, justificatif à l'appui.

**La fiche de synthèse d'inscription sur SIAL doit impérativement être imprimée et conservée. Elle doit aussi être jointe aux pièces justificatives à fournir et fera foi en cas de recours.**

En cas de recours d'affectation, contactez le SNETAA-FO ! Ceux-ci doivent être faits le plus tôt possible et impérativement avant le 11 Août 2017 et adressés à la DGRHB2-2 (adresse p.2) - Préciser : «Révision d'affectation» et la discipline.

\* Lexique

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

M1 : Master 1

M2 : Master 2

AED : Assistant d'Éducation

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

EAP : Emploi Avenir Professeur

# CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

